

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-583963

54 313

S/N

- Maladie
 Dentaire
 Optique
 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01234 Société : _____
 Actif Pensionné(e) Autre : _____
 Nom & Prénom : SAFRI Abdelkader
 Date de naissance : 01/01/1952
 Adresse : BLOC 0 N°07 LOTISSEMENT MUNICIPALE HAY RAADA HAY HASSANI - CASABLANCA
 Tél. : 0674315819 Total des frais engagés : _____

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 22/12/2020
 Nom et prénom du malade : MUPRAS
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : _____
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 22/12/2020
 Signature de l'adhérent(e) : _____

ACCUEIL

MUPRAS

28 DEC. 2020

M^{le} 1234

Dr. Souad OUZIT
Médecine générale
Diplômée de la Faculté
de Médecine de Montpellier
En Diététique et Diabétologie

الدكتورة سعاد أوزيت
الطب العام
حاصلة من كلية الطب بمونبلي
على دبلوم جامعي في التغذية وداء السكري

Casablanca le : 22 décembre 2020 الدار البيضاء

Mme BAKKAS Ouassila

78,70 x 3

1 / DIAMICRON 60

2CP MATIN

48,20 x 3

2 / GLUCOPHAGE 850

79,16

D3

Traitement pendant : 3 Mois

451,20



PHARMACIE MARI
173, Bd Souhaib Erroumi, 1er Etage
Mansour III - Bernoussi - Casa - Tél.: 05 22 73 72 72

Rendez vous le :

05 22 73 72 72 : الهاتف / البيضاء - المنصور 3 البرنوصي / دار صرح صهيب الرومي الطابق الأول - منصور 3 البرنوصي / البيضاء - الهاتف : 05 22 73 72 72
373, Bd, Souhaib Erroumi 1er Etage Mansour III - Bernoussi - Casa - Tél.: 05 22 73 72 72

Lot: 200524
A consommer avant le: 09/2023
PPC: 79,50 DH

74,70

76,70

78,70

45,20

45,20

45,20